

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 545.1-2020

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 3 février 2020, a adopté le règlement numéro 545.1-2020 portant le titre de :

RÈGLEMENT 545.1-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 545-2019 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 10^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

La greffière,

Esther Godin